

Information spécialisée

## En route par les sombres nuits d'hiver

Avec le passage à l'heure d'hiver, les périodes d'obscurité s'allongent. Que ce soit sur le chemin de l'école, en promenant le chien, à vélo ou à cheval - un trajet au crépuscule ou dans le noir, sur une route ou un chemin, est un danger supplémentaire qu'il ne faut pas sous-estimer. La nuit, le risque d'accidents causés par le manque de visibilité est environ trois fois plus élevé pour les piétons que pendant la journée. S'il neige ou s'il pleut, le risque est décuplé.

### Sécurité par la visibilité

Une personne vêtue de vêtements foncés ou un cheval foncé est visible à environ 25 mètres dans les feux de croisement d'un véhicule. L'automobiliste parcourt cette distance en environ 2 secondes à 50 km/h – en une seconde à 80 km/h ! C'est alors impossible de s'arrêter ou d'éviter en toute sécurité. Des personnes habillées en clair et des chevaux à robe claire sont déjà visibles à 40 m - mais même dans ce cas, la distance n'est pas suffisante pour s'arrêter en toute sécurité. En portant des matériaux rétro réfléchissants, cette distance peut être portée à 150 m, ce qui permet d'allonger considérablement le temps de réaction et de freinage.



### Critères d'achat

Il vaut la peine de ne pas économiser sur l'achat de matériaux rétro réfléchissants pour votre propre sécurité. La luminosité des différents articles rétro réfléchissants peut être très différente : un bon matériau rétro réfléchissant éclaire jusqu'à 25 fois plus fort qu'un matériau bon marché. La luminosité peut être testée très simplement : on se tient debout à côté de sa voiture la nuit sur un chemin non fréquentée et on laisse les phares allumés. Une deuxième personne vêtue de matériaux rétro réfléchissants, s'éloigne de la voiture le long de la route. Le point où cette personne ne peut être vue que très mal ou pas du tout de la voiture est marqué et la distance au phare de la voiture est mesurée. Les matériaux de faible luminosité sont visibles entre 10 et 30 mètres ; les matériaux de bonne qualité sont visibles à au moins 120 mètres. De plus, un bon matériau réfléchissant peut résister au lavage.

Pour les piétons et les cyclistes, il est recommandé de porter une bonne veste fluo, avec des bandes rétro réfléchissantes. C'est particulièrement vrai pour les enfants sur le chemin de l'école. Les sacs d'école et les sacs de sport peuvent également être équipés de matériaux rétro réfléchissants.

Dans le domaine de la visibilité, le dicton "moins c'est plus" ne s'applique pas. Pour une fois : "plus et surtout une bonne qualité, c'est plus !".





La Loi exige un feu jaune à gauche, pour les cavaliers et les guides d'animaux, qui peut être porté à la jambe ou au bras. Ici aussi, il est conseillé de s'assurer que la lampe est de bonne qualité en termes de résistance aux chocs, de luminosité et de résistance aux intempéries.

En plus des exigences légales minimales "guêtres lumineuses et feu jaune", le marché offre toute une gamme d'autres articles lumineux et réfléchissants de valeur pour les cavaliers et les attelers. Le jaune

s'est imposé comme couleur d'avertissement pour les obstacles lents ou stationnaires dans la circulation routière - il faut donc éviter l'utilisation d'objets clignotants d'autres couleurs sur la voie publique.

Il existe sur le marché différents colliers, harnais, laisses ou autres équipements rétro réfléchissants ou lumineux pour les chiens.

### **Eclairage pour vélos et vélomoteurs**

L'éclairage des vélos, des vélos électriques et des vélomoteurs est précisément défini dans la législation. Il doit être enclenché de nuit ou par mauvaise visibilité. Les conducteurs de véhicules sans éclairage peuvent être amendés. L'éclairage de ces véhicules doit être vérifié et réparé de manière que le conducteur soit bien visible, aussi au crépuscule. Les vêtements des cyclistes et des cyclomotoristes doivent également être bien visibles et munis de bandes rétro réfléchissantes.

### **Tracteur qui réfléchit est mieux visible !**

Depuis l'introduction de la signalisation véhicules lents pour les véhicules agricoles, leur visibilité s'est considérablement améliorée. Cependant, ils doivent également être remplacés s'ils sont cassés ou décolorés. De plus, ils ne doivent pas être recouverts d'un disque d'indication de vitesse.

On peut encore améliorer la visibilité des convois agricoles en appliquant des bandes réfléchissantes jaune sur les côtés et des bandes réfléchissantes rouge ou jaune à l'arrière. Ainsi la silhouette du véhicule et de sa remorque est parfaitement reconnaissable, y compris de loin.

